

PROJET D'APPUI A L'AMELIORATION DES APPRENTISSAGES EN DEBUT DE SCOLARITE (PAADESCO-SHISHIKARA)



République du Burundi



Groupe de la Banque Mondiale

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

N° de référence selon le PPM : N° D20142/PAADESCO/2021

Services de Consultant : Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale pour le Projet d'Appui à l'Amélioration des Apprentissages en Début de Scolarité (PAADESCO-SHISHIKARA).

N° de Don : IDA D 320-BI

N° d'indentification du Projet : P161600.

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un don de vingt-sept millions six cent mille DTS (27 600 000 DTS) pour le financement du Projet d'Appui à l'Amélioration des Apprentissages en Début de Scolarité (PAADESCO-SHISHIKARA). L'objectif du projet consiste à améliorer les apprentissages et la progression des élèves dans les premières années d'école au Burundi et, en cas de crise ou de situation d'urgence éligible, mais également à apporter une réponse immédiate et efficace à cette crise ou situation d'urgence.

Le Projet est structuré en cinq (05) parties composées de la manière suivante :

PARTIE A : Renforcer le soutien parental et la fréquentation scolaire des élèves

- (1) Élaboration et mise en œuvre d'une campagne nationale de sensibilisation et de mobilisation ciblant les familles d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire par des spots radiodiffusés et télévisuels, du théâtre radiophonique et d'autres activités médiatiques ainsi qu'à travers une communication ciblée par le biais d'ateliers et de réunions au niveau communautaire.
- (2) Renforcement de l'alimentation scolaire dans les provinces vulnérables.
- (3) Achat et distribution de kits scolaires dans les provinces vulnérables.

PARTIE B : Améliorer l'enseignement en classe

- (1) Renforcement des programmes d'études pour les classes de la 1^{re} année à la 4^e année, élaboration des manuels, guides et autres supports pédagogiques ;
- (2) Edition, impression et distribution de manuels, guides de l'enseignant, matériel d'enseignement et autres outils pédagogiques ;
- (3) Fourniture d'unités de stockage pour les manuels et le matériel dans la classe ;
- (4) Achat de kits classes pour appuyer le programme scolaire ;
- (5) Formation et appui continu en faveur des enseignants pour améliorer la pratique pédagogique en classe grâce à des sessions de formation intensive, par du suivi continu, des réunions régulières des écoles par réseau, et des visites des inspecteurs scolaires.

Partie C : Aligner les activités menées au niveau de l'école pour améliorer le rendement des élèves dans les premières années de scolarité

- (1) Renforcement des comités de gestion des écoles et de la capacité des directeurs d'école, y compris l'élaboration, l'impression et la distribution d'un guide illustré en Kirundi pour les membres du Comité de Gestion de l'Ecole (CGE) et un guide pédagogique et administratif pour le directeur d'école. Formation des membres des CGEs.
- (2) Amélioration de l'environnement d'apprentissage dans les classes qui ont les besoins les plus urgents ; appuyer le développement et la mise en place d'une politique nationale de maintenance ; élaborer et diffuser un Manuel de Construction et d'Entretien pour les Ecoles du Burundi (MCEB).

PARTIE D : Aligner les systèmes pour améliorer la progression des élèves et l'apprentissage dans les premières années de scolarité

- (1) Renforcement des capacités au niveau central et décentralisé pour évaluer les performances de son secteur et prendre des décisions politiques, stratégiques et opérationnelles basées sur des preuves empiriques, notamment l'évaluation des résultats d'apprentissage, le pilotage d'enquêtes à haute fréquence, le renforcement des systèmes d'information, l'infrastructure du ministère, la formation et les voyages d'étude, la tenue de dossiers sur les ressources

humaines, l'organisation de concours de lecture et de mathématiques, l'élaboration d'études et de stratégies.

- (2) Gestion, coordination, suivi et évaluation du Projet, y compris les activités de gestion du Projet, notamment le recrutement du personnel, les services de conseil, les audits financiers et techniques, l'acquisition d'équipement, les séminaires et formations ainsi que les coûts opérationnels afin de superviser les activités du Projet.

PARTIE E : Réponse aux Situations d'Urgence

Fournir une réponse immédiate à une Crise ou Situation d'Urgence Eligible, selon le besoin.

Le PAADESCO est mis en œuvre à travers une Unité de Facilitation de Projet (UFP), placée sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, et compte recruter un (e) Spécialiste en Sauvegardes Environnementale et Sociale dont les responsabilités et le profil sont définis dans les présents termes de référence.

1. NATURE ET ETENDUE DE LA MISSION DU SPECIALISTE

Sous l'autorité de la Coordinatrice du PAADESCO, le (la) Spécialiste en Sauvegardes environnementales et sociales aura les missions ci-après :

a. En rapport avec les aspects environnementaux

- Assurer la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts négatifs conformément aux orientations des documents de sauvegarde environnementale et sociale élaborés pour ce projet ;
- Assister l'Unité de Facilitation du Projet (UFP) dans la mise en œuvre des activités relatives aux différentes composantes en mettant un accent particulier sur les impacts ou risques environnementaux qui peuvent surgir dans la mise en œuvre de ces activités ;
- Assurer et suivre la mise en œuvre de la Convention avec le PAM en s'assurant de la qualité des vivres distribués dans les écoles à cantines scolaires, des conditions d'hygiène et d'assainissement lors de la préparation et de la prise des repas par les écoliers ;
- Veiller à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et recommandations contenues dans l'Étude d'impact environnementale des travaux de construction et utilisation des SCEPs dans les provinces de Kirundo et Muyinga ;

- Suivre l'exécution de la mise en œuvre des aspects environnementaux du Projet pendant son cycle de vie ;
- Développer un programme d'information et de sensibilisation des différentes parties prenantes notamment le Comité de gestion de l'école sur les sauvegardes environnementales dans le cadre du projet ;
- Élaborer un rapport trimestriel de suivi environnemental à intégrer dans le rapport global du projet à soumettre à la Banque Mondiale ;
- Collaborer avec le Responsable du Suivi-Evaluation pour (i) identifier les indicateurs environnementaux adéquats et (ii) assurer un suivi rapproché et adéquat des activités liées à l'environnement soutenues par le Projet ;
- Organiser, superviser la surveillance environnementale et élaborer le rapport global des sauvegardes environnementales et sociales sanctionnant la fin de la mise en œuvre des activités du projet ;

b. En rapport avec les aspects sociaux

- Veiller à la prise en compte des aspects sociaux, y compris l'EAS/HS et les VBG pendant la mise en œuvre des activités du projet ;
- Mettre en place le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sensible à l'EAS/HS et les VBG pour le projet, en coordination avec ceux déjà en place dont celui du PAM et d'UNICEF si nécessaire ;
- En collaboration avec la cellule de communication du Ministère en charge de l'Education, recueillir/ collecter toutes les plaintes relatives à l'exécution du Projet, y compris celles relatives à l'EAS/HS et les VBG ;
- Veiller à l'inclusion des mesures de sauvegardes sociales, y compris de clauses spécifiques contre l'EAS/HS et les VBG, dans les DAO (et donc, dans les modèles de contrat) pour s'assurer que ces mesures seront mises en place par les prestataires ;
- Assurer le suivi de règlement des litiges, des plaintes et des conflits sur les différents sites du Projet et proposer des mesures pour les gérer ;
- Mettre en œuvre le Plan en faveur des Peuples Autochtones (PPA) pour assurer la participation des Batwa dans le projet comme prévu par le PAD du PAADESCO ;
- Faire un monitoring constant pour faire l'état des lieux sur la scolarisation des jeunes Batwa grâce à l'appui du PAADESCO (voir PAM et UNICEF) afin de s'assurer de leur maintien dans le programme et de la réduction des 'abandons ;
- Sensibiliser les comités de gestion des écoles chargés de veiller à la sécurité des élèves pour prévenir la discrimination des Batwa ;

- Participer à l'élaboration des messages de sensibilisation sur la scolarisation des élèves en veillant à la prise en compte des Batwa.

2. CRITERES ET EVALUATION DE LA PERFORMANCE

En collaboration avec les autres services impliqués dans la mise en œuvre des activités dans le cadre du Projet, le (la) Spécialiste en Sauvegardes environnementale et sociale est chargé de la production des rapports d'activités trimestrielles en rapport avec les aspects environnementaux et sociaux, et s'engage à fournir les services conformément aux normes professionnelles et déontologiques les plus strictes en vigueur. Il prend rapidement les mesures nécessaires et adéquats pour corriger les points d'exécution du présent mandat qui ne donneraient pas satisfaction au Client.

Des évaluations seront régulièrement effectuées par la Coordination du Projet pour chaque tranche de services d'une durée de douze (12) mois. Ces évaluations ont pour but d'identifier : (i) le degré d'achèvement des objectifs et du plan de travail de son cahier de charge, (ii) les points forts mais aussi les points faibles qui méritent une attention particulière, et (iii) le plan de travail pour les douze (12) mois à venir (PTBA).

L'efficacité et les performances du/de la Responsable en Sauvegarde Environnementale et Sociale seront mesurées en fonction de la qualité :

- Des rapports périodiques analytiques et critiques sur le suivi environnemental et social y compris l'inclusion sociale ;
- Des outils de suivi environnemental et social, d'inclusion sociale ;
- Des notes rédigées pour la promotion et la divulgation du Projet avec les parties prenantes telles que le personnel du Ministère en charge de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique les communautés locales, le corps enseignant, les élèves et leurs familles.

Un indicateur de mesure de cette performance sera le « ***taux de satisfaction des tâches durant une période d'une année*** » qui correspond à la durée du premier contrat.

3. DUREE DE LA MISSION

Le premier contrat sera d'une durée d'une année. Si à l'issue de cette période, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat sera renouvelé pour une période d'une année après Avis de Non Objection (ANO) de la Banque Mondiale

4. OBLIGATIONS DE L'UFP VIS-A-VIS DU (DE LA) SPECIALISTE EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE et SOCIALE

L'UFP remettra au (à la) Spécialiste en Sauvegardes l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle mettra également à sa disposition, un bureau et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

5. REMUNERATION, QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET ACADEMIQUES

Les termes de rémunération dépendront de l'expérience et des qualifications requises conformément à l'ordonnance du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique portant harmonisation des rémunérations et frais de fonctionnement des gestionnaires et personnels des projets financés par les partenaires Techniques et Financiers du 24 novembre 2020.

Le (la) Spécialiste en Sauvegardes Environnementale et Sociale du Projet devra :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de minimum (Licence) en sciences naturelles, environnement, en développement social et environnemental ou tout autre domaine apparenté ;
- Disposer d'une expérience professionnelle de 5 ans minimum dont 3 ans au moins dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de protection environnementale ou d'intégration sociale dans le secteur public ou privé ou avoir assumé des responsabilités similaires dans ce domaine. L'expérience dans un projet sur financement d'un Bailleurs de fonds extérieur notamment des Bailleurs multilatéraux, en particulier de la Banque Mondiale est un grand atout ;
- Disposer d'une excellente connaissance des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- La connaissance du nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale constitue un avantage même si le projet est sous les anciennes politiques de sauvegardes ;
- Avoir une bonne connaissance des méthodes d'inclusion sociale dans le secteur de l'enseignement ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français et du Kirundi, la connaissance de l'anglais constitue un atout ;

- Avoir une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point) ;
- Avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe ;
- Etre capable de travailler sous pression ;

6. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les candidats (H/F) intéressés devront fournir un dossier complet dans une enveloppe fermée et composé des éléments suivants :

- a) Une lettre de motivation à Madame la coordonnatrice du projet ;
- b) Un curriculum vitae mis à jour, détaillé et signé par le candidat ;
- c) Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes ou certificats obtenus, des attestations des services rendus pour des missions similaires.

7. CONDITIONS D'EMPLOI

- Le Spécialiste (H/F) en Sauvegardes sera un Consultant individuel rattaché à l'Unité de facilitation du Projet ;
- C'est un poste de Consultant individuel à temps plein ;
- Le Consultant individuel est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en situation de conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

8. METHODE ET PROCEDURE DE SELECTION

« Le Consultant (H/f) sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de juillet 2016, Mis à jour en Novembre 2017, en Août 2018 et Novembre 2020 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence ».

La sélection du Spécialiste sera effectuée par appel à candidatures. Le (la) Spécialiste sera retenu(e), après avis de non-objection de la Banque Mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

La procédure de sélection comportera deux (2) phases :

- a) Présélection des candidats sur la base de comparaison des CVs des candidats sur 100 points ;
- b) Interview des candidats présélectionnés sur 100 points.

Les pondérations attribuées respectivement au CV et à l'Interview seront respectivement de 70% et 30%.

Les Candidats seront classés en fonction de leurs notes obtenues sur CV et à l'Interview combinées en utilisant les pondérations comme suit : $N \text{ Finale} = N \text{ cv} \times 70\% + N \text{ Interview} \times 30\%$.

Les consultants intéressés peuvent être obtenir des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous **du Lundi au Jeudi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et les Vendredis de 8 heures à 12 heures (heure locale)**.

Les manifestations d'intérêt écrites (Une lettre de motivation à Madame la coordonnatrice du projet ; un curriculum vitae mis à jour, détaillé et signé par le candidat et les copies certifiées conformes à l'original des diplômes ou certificats obtenus, des attestations des services rendus pour des missions similaires) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne au plus tard le **22/06/2021 à 17 heures précises (heure locale)** avec mention :

A l'attention de Madame la Coordinatrice du PAADESCO-SHISHIKARA :

« REPONSE A L'AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N°D 20142/PAADESCO/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) SPECIALISTE EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'APPUI A L'AMELIORATION DES APPRENTISSAGES EN DEBUT DE SCOLARITE (PAADESCO-SHISHIKARA).

Rohero I, N°28, Avenue Pierre NGENDANDUMWE, Immeuble Ultimate Tower, 1^{er} étage, bureau N°04.